



POINT DE L'ORDRE DU JOUR 1c : CARTE ACADEMIQUE des SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES, MENTIONS COMPLEMENTAIRES Voie Professionnelle Secteur Sportif et EDS EPPCS

Jérôme Louvet – IA – IPR EPS

Les Sections Sportives Scolaires dites SSS

Présentation générale :

Les modifications au sein des SSS depuis la circulaire d'avril 2020 sont les suivantes :

- Possibilité de bénéficier d'un entraînement dans une ou plusieurs disciplines sportives
- Favoriser les SSS féminines qui peuvent s'agréger aux SSS masculines
- Offres assurant la continuité collège/lycée d'un même secteur à privilégier
- Pour la pérennité des SSS encourager la constitution d'équipes pluridisciplinaires motivées en lien avec le Conseil Pédagogique
- Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité de la SSS de leur choix peuvent faire acte de candidature auprès du chef d'établissement. L'affectation relève de sa compétence.
- Les élèves aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'EPS, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive (sauf pour les disciplines sportives à contraintes particulières).

La politique académique en matière de SSS :

Nous avons proposé lors du CTA du 9 décembre 2021, une politique académique des SSS reposant sur 4 axes :

Axe 1 : une plus-value scolaire attendue du dispositif sur le parcours de l'élève (Vie scolaire) et des résultats à la certification des élèves : il s'agirait d'identifier l'effet dispositif en suivant les cohortes d'élèves sur les tests de positionnement en 6^{ème} et en seconde sur les fondamentaux en les comparant aux résultats aux examens en pondération des IPS (mobilisation de l'IVAC présent dans les fiches APAE).

Axe 2 : une continuité du parcours sportif de formation Collège-Lycée

Axe 3 : une attention à l'équilibre de genre dans l'offre de formation et dans le recrutement filles et garçons

Axe 4 : une cohérence de la carte des SSS à l'échelle du territoire académique sans concurrence public-privé et sans concurrence d'activités sportives proposées

Nous avons proposé d'y adjoindre 2 principes :

Principe 1 : une approche guidée par l'accompagnement des projets des acteurs en contexte, approche inspirée par la sociologie des organisations.

Principe 2 : une ouverture conditionnée à une période probatoire d'un an de suivi pour accompagner, vérifier la cohérence et la pertinence du projet pédagogique ainsi que le respect du cahier des charges de la nouvelle circulaire.

Ces orientations guident actuellement l'accompagnement opéré sur ce dispositif.

De façon spécifique pour l'année 2021-2022, nous avons proposé des audits des SSS sport de nature en CK, Surf et Voile. L'idée est d'harmoniser les contenus de formations et les référentiels de compétences en vue d'alimenter, en recrutement sur le niveau seconde, une formation biquilifiante dans les activités nautiques sur le lycée des voies professionnelle et G&T mais aussi contrôler le recrutement non discriminant des élèves.

Cet audit, non opéré faute de temps l'an passé, sera réalisé cette année.

A l'heure actuelle, 48 S.S.S. sont recensées sur le territoire académique.

Le financement acté est de 3 Heures / SSS

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE

SEANCE DU : 09 décembre 2022

Il apparait que les établissements mobilisent par ailleurs des moyens en HSE pour rémunérer les Intervenants extérieurs qualifiés pour des volumes parfois conséquents.

Le travail avec les équipes et avec les services fait apparaître les demandes suivantes :

Demandes d'ouverture :

- SSS Basket-Ball au Collège Port Louis à Port Louis
Avis défavorable : le dossier n'est pas prêt. La demande pourra être renouvelée.
- SSS Tennis de Table au Collège Samuel Richard à Gourbeyre
Avis favorable : le projet pédagogique de cet établissement en IDEAS a été travaillé et les pistes complémentaires sur le suivi scolaire investies. Les partenaires sont présents aux côtés du Collège et l'enseignante déjà engagée dans cette activité avec les relais associatifs. La plus-value scolaire du dispositif est affirmée.
- SSS FB au Collège Roche Gravée de Moho à Saint Martin
Avis favorable : cette activité existait dans un autre collège et a fermé lors du passage à deux spécialités sportives donc deux SSS par établissement. Ce projet est né de la volonté de faire exister ce dispositif et cette activité sur un autre établissement en bénéficiant de la dynamique installée. Les conditions partenariales sont réunies pour permettre au projet de vivre.
- SES Randonnée Pédestre au collège Olympe Ramé-Decorbin à Sainte-Anne et au Lycée Leborgne de Sainte Anne
Avis favorable. Ce projet concerté entre un collège et son lycée de proximité porte sur une activité nouvelle qui reste le premier sport nature en effectifs au plan national. Sur le territoire touristique de la Guadeloupe, elle présente toute sa pertinence. Le projet pédagogique doit être approfondi dans 3 registres : le suivi scolaire de cohorte d'élèves, les compétences en matière de Cartographie-Orientation et de valorisation touristique et le lien avec les parcours des élèves (parcours citoyen, avenir et santé). Le travail avec les équipes est engagé.
- SES CK au collège Guenette à Le Moule
Avis favorable. Ce nouveau dispositif a été officialisé par la circulaire de 2020. Il est une voie d'accession vers le Haut Niveau. Le dossier est prêt depuis l'an passé. Il s'agirait de la première SES de la Région Académique. L'incidence de ce dispositif ne concerne que l'affichage d'une part et l'accompagnement plus poussé d'autre part des élèves dont le calendrier du double projet de formation est plus contraint. L'implication plus poussée des partenaires est attendue.

Demande de transformation

- SSS Athlétisme en Natation – Plongée sur le Collège Suze Angelly à Vieux Habitants
Avis favorable. Deux réunions de concertation avec l'équipe en présence de Mme la Principale ont permis de cadrer et d'affiner ce projet. L'enseignant portant la SSS athlétisme historique est parti à la retraite depuis 2 ans et l'effectif s'est tari (j'ai pu rencontrer cet enseignant lors de la première visite qui souhaitait m'en faire l'historique). Cette activité plongée est une véritable spécificité académique : la plongée est le seul Sport de nature proposé sans discontinuité sur l'archipel, avec un encadrement dont les guadeloupéens natifs sont dépossédés. Développer des compétences dès le collège serait une véritable propédeutique à une formation bi-qualifiante en ce domaine. Cette activité est également existante sur projet au Lycée de Pointe Noire : la continuité collège-Lycée existerait ainsi de fait. L'enseignant d'EPS du collège (comme celui du Lycée) est qualifié et identifié sur le territoire et par les institutions comme une véritable personne ressource.
- SSS Volley-Ball en Pétanques – Collège des Roches Gravées à Trois Rivières
L'histoire récente de cette SSS VB est d'avoir formé en son sein un élève médaillé d'or au dernier JO. L'enseignant porteur de cette SSS VB, rencontré en réunion d'équipe l'an passé, a fait savoir sa volonté de changer d'activité au motif d'une simple usure. Il s'avère être l'un des piliers de la Pétanque sur l'association locale. La plus-value scolaire étant la première préoccupation de l'équipe, et les installations

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE

SEANCE DU : 09 décembre 2022

sportives ayant reçu après contrôle par l'inspecteur Hygiène et Sécurité un avis favorable, il semble que toutes les conditions soient réunies pour permettre à cette nouvelle activité d'embarquer les élèves volontaires dans un projet pédagogique structuré et fondé.

- SSS Foot-Ball en Basket-Ball – Collège Fontaines Bouillantes à Bouillante
Avis favorable. Le départ à la retraite de l'enseignant portant l'activité FB est comblé par la présence d'une enseignante spécialiste BB qui est impliquée dans le tissu associatif local. Les partenaires (Club de Bouillante ouvert en cette rentrée, et celui de Pointe Noire plus ancien) ont manifesté leur intérêt pour participer à ce dispositif.

Demande de fermeture

- Aucune

Demande de moyens en HSE

- Collège Mireille Choisy à Saint Barthélémy : 36 HSE
Avis défavorable.
Motif : Les années antérieures, l'établissement se voyait créditer, en plus des 3 HSA, un volume de 153 HSE pour rémunérer un Brevet d'Etat qui intervenait également dans le cadre des activités de l'AS en Surf. L'enseignant d'EPS de l'établissement étant spécialiste surf, la ressource humaine ne manque pas. Il s'avère que le niveau élevé des élèves de cette SSS peut justifier l'appoint d'encadrement. En ce cas, les partenaires locaux doivent pouvoir porter leur contribution sur leurs fonds propres. L'effectif faible l'an passé (6 élèves) est remonté à 15 cette année. Cette dynamique positive justifie la contribution des partenaires associatifs du collège.

Filière voie professionnelle dans le secteur Sportif

Les Mentions Complémentaires dans la voie professionnelle et l'Unité Facultative dans le secteur sportif dite « UF2S »

Cette filière voie professionnelle dans le secteur Sportif se compose de deux Mentions Complémentaires (MC) en 1 an et d'une Unité Facultative (UF) en 3 ans (seconde, première et terminale bac pro). La première MC Animation et Gestion de Projets dans le secteur sportif (AG2S) permet de valider les UC 1 et 2 du BPJEPS dans les spécialités suivantes : Activités Pour Tous (APT), Activité Aquatique de la Natation (AAN) et Activités de la Forme (AF).

L'arrêté du 14 janvier 2022 a institué une nouvelle MC Encadrement du Secteur Sportif (dite E2S). Elle permet de valider les 2 autres UC (3 et 4) du BPJEPS.

Actuellement, la MC AG2S est implantée depuis 2018 dans deux établissements, respectivement à Raoul Georges Nicollo en Basse Terre et au LP Augustin Arron à Baie-Mahault.

L'effectif en baisse cette année (6 élèves) à Raoul Georges Nicollo ne doit, me semble-t-il pas motiver une fermeture pour 3 raisons :

1. L'Inspection Générale a pu rappeler qu'il s'agissait d'un dispositif portant sur une niche d'emplois. Instrumentaliser la fermeture au motif de cette variation d'effectif serait prendre à revers l'objectif de couvrir cette niche tout en fragilisant l'ensemble du dispositif.
2. La Région est soucieuse de l'équilibre du territoire en matière de formation. La baisse démographique de Basse Terre, en partie compensée par la diaspora haïtienne, affecte tous les secteurs économiques.
3. L'équipe de direction et le porteur de la MC sur cet établissement restent très déterminés à faire vivre ce dispositif et faire remonter son effectif.

En concertation avec la DAFPIC, nous proposons les pistes suivantes :

1. Renforcer la communication externe de ces établissements pour mieux recruter les élèves potentiellement volontaires.
2. Implanter l'Unité Facultative dans le Secteur Sportif (UF2S) dans ces deux établissements. Ce dispositif est à coût constant : l'enseignement de l'EPS est mis à contribution sans complément pour valider les

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE

SEANCE DU : 09 décembre 2022

compétences et aussi l'Association sportive, devenant « structure apprenante ». Nous proposons que le LP Ducharmoy, compte tenu des spécialités de Bac Pro, propose également aux élèves cette UF2S.

3. Implanter dans ces 2 établissements la nouvelle Mention complémentaire Encadrement du Secteur Sportif (MC E2S) pour permettre aux élèves d'obtenir les 2 UC (3 et 4) complémentaires pour l'obtention du BPJEPS en intégralité. Jusqu'alors, les élèves sont obligés de se diriger vers le CREPS pour obtenir ces deux UC dans une formation payante. Nous pourrions tenir ainsi sur la Région académique, une formation complète et gratuite, ce qui est l'origine même du projet mené par le Ministère.

L'Enseignement de Spécialité Education Physique, pratiques et culture sportive dit « EPPCS »

Cet enseignement est actuellement implanté au Lycée Gerville Réache en Basse Terre et au Lycée Chevalier Saint-Georges aux Abymes.

Les effectifs des deux EDS sont stables et au seuil maximal de la jauge possible : 24 à Gerville Réache en première et terminale ; 27 au Lycée Chevalier Saint-Georges.

Le dispositif du Lycée Gerville Réache a été visité par l'inspection pédagogique régionale au cours de l'année 2021-2022 mais aussi lors de la visite de l'Inspection Générale. Elle est d'excellence à tous niveaux : organisation pédagogique, contenus, évaluations et suivi des élèves.

Le dispositif sur le Lycée Chevalier Saint Gorges fonctionne sur l'investissement d'une seule enseignante. L'accompagnement de cette enseignante par l'inspection et la contribution de l'équipe de Gerville Réache permet de tenir les exigences programmatiques de cet EDS à court terme.

Pour renforcer cet EDS, nous proposons qu'il soit ouvert en mutualisation avec le Lycée Baimbridge et le Lycée Jardin d'essai. A moyens constants et à la condition d'enseignement en barrettes, les trois établissements scolaires pourraient ouvrir leur offre d'EDS EPPCS. Les enseignants pourraient ainsi, dans des conditions à déterminer, partager les enseignements. Les élèves pourraient se rendre, selon les enseignements sur l'un ou l'autre des établissements tous limitrophes.